

SOCIÉTÉ ANONYME METALLURGIQUE AUSTRO-BELGE, Corphalie-lez-Huy

Société constituée le 4 juillet 1846, sous le nom de Société de Corphalie.

En janvier 1849, la détérioration du marché convainc les sociétés belges Nouvelle Montagne, Corphalie et Grande Montagne d'adhérer à la convention qui lie déjà la Vieille-Montagne et Stolberg. L'accord concerne exclusivement le marché français. La Vieille-Montagne y est chargée seule de la commercialisation de la production des cinq entreprises signataires (René Brion et Jean-Louis Moreau, *De la mine à Mars, la genèse d'Umicore*).

La politique hégémonique de la Vieille-Montagne entrave l'expansion d'autres sociétés belges, comme la Société Métallurgique Austro-Belge (ancienne Société de Corphalie). dont le directeur se plaint en novembre 1863 des difficultés qu'il rencontre pour se procurer les minerais nécessaires à l'alimentation de son usine et spécialement la calamine, minerai de haut rendement (René Brion et Jean-Louis Moreau, *Op. cit.*).

SOCIÉTÉ ANONYME METALLURGIQUE
AUSTRO-BELGE
à Corphalie-lez-Huy
Assemblée générale ordinaire du 28 novembre 1893
(*L'Écho des mines et de la métallurgie*, 10 décembre 1893)

RAPPORTS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION ET DES COMMISSAIRES

Messieurs,

Dans notre rapport de l'année dernière sur l'exercice 1891-1892, nous vous disions que le prix du zinc brut s'était abaissé de 2 fr. 54 par 100 kg pendant le cours de cet exercice.

Cette baisse s'est encore fortement accentuée pendant l'exercice 1892-1893, dont nous avons l'honneur de vous rendre compte.

En effet, du chiffre de fr.	56 22
prix moyen de 1891-1892, il est descendu à	46 34
soit une nouvelle diminution de	9 88

Cette baisse importante n'a néanmoins donné lieu qu'à une différence de bénéfice de 222.883 fr. 89. En rapportant cette différence aux 100 kg de la production de zinc fabriqué, qui a été de 9.724 tonnes, on constate que le bénéfice n'est diminué de ce chef que de 2 fr. 29 par 100 kg.

Ce résultat prouve que l'usine de Corphalie continue à persévérer dans la voie des progrès et des économies qu'elle s'est tracée ; nous constatons, du reste, que les

bénéfices des quatre premiers mois de l'exercice en cours dépassent de 25 % environ ceux des quatre mois correspondants de l'année précédente.

Le bénéfice brut de l'exercice s'est élevé à 850.793 fr. 78, dont la répartition a été opérée comme suit :

Aux actionnaires 100 francs par action	636.300 00
Tantième du conseil général et de la direction	48.700 00
Amortissements divers	165.793 78
Total	<u>850.793 78</u>

L'ensemble du bénéfice, toutes charges déduites, permet donc la distribution d'un dividende de 100 francs par titre, dividende correspondant à 25 % du capital émis.

Le bilan et le compte de pertes et profits, dressés par nous et approuvés par votre comité de surveillance, ont été déposés à votre inspection, au siège social, conformément à l'article 23 des statuts.

Voici quelques détails sur les comptes qui demandent des éclaircissements :

Immeubles. — Nous trouvons à ce compte une augmentation de 125.642 fr. 96 se justifiant par les dépenses nécessitées pour l'achèvement de la grande halle de fours à réduction et la continuation d'autres constructions à Corphalie, ainsi que des travaux aux mines de la Drôme.

Matières d'approvisionnement et minerais. — Comme toujours, ces matières ont été portées à leur prix de revient à l'usine, de même que les minerais ; seulement, pour ceux provenant de nos exploitations d'Espagne et d'Italie, nous avons cru prudent d'en déduire la valeur au cours du jour de l'inventaire ; c'est ce qui explique la diminution de 25.204 fr. 72 qu'a subie le Fonds de dépréciation sur minerais créé d'ailleurs pour parer éventuellement à des mécomptes momentanés.

Les produits fabriqués sont évalués de telle sorte qu'ils ne peuvent nous constituer en perte, si même le cours du métal descendait encore de deux livres sterling.

Les fonds publics figurent pour leur prix d'achat, alors qu'aujourd'hui, ils présentent une valeur plus considérable.

Débiteurs divers et banquiers. — Dans le chiffre des débiteurs, nos banquiers figurent pour environ 800.000 francs ; nos autres créances sont aussi de tout repos.

Dépréciation sur immeubles et matériel. — Ce compte a été augmenté de l'excédent du bénéfice de l'exercice, soit de 151.386 fr. 95. Les autres postes du bilan, s'expliquent d'eux-mêmes.

Buggerru [Sardaigne]. — Là, le cours du zinc nous a atteint aussi et les bénéfices sont diminués de moitié. Cette situation, que nous avons d'ailleurs prévue lors de votre dernière assemblée, est due en outre au manque de corrélation entre la formule d'achat pour les matières premières et celle qui règle la vente de la calamine calcinée lorsque le prix du métal descend au-dessous d'une certaine limite, limite qui est considérablement dépassée aujourd'hui.

La Drôme. — À la suite de nos démarches justifiées par la certitude des existences en minerais dans le département de la Drôme, nous avons obtenu, par décret du Président de la République française en date du 24 avril dernier, une concession d'exploitation sur une étendue de dix kilomètres carrés vingt et un hectares.

À partir de ce jour seulement, il nous a été possible de nous livrer à une exploitation régulière et de disposer des minerais extraits, après calcination sur place.

Nous continuons à être satisfaits de nos découvertes. Les recherches pour préparer l'avenir de cette entreprise sont poussées avec activité, et déjà elles nous ont fait constater la continuation en direction d'un de nos plus importants filons de minerai.

À l'instar de ce qui avait été fait avec succès pour l'installation de la laverie de Buggerru, nous avons constitué une société anonyme pour l'exploitation des mines de zinc et plomb des Prés (Drôme, France) et de Cespedosio (Bergame, Italie), au capital de 500.000 francs. La Société Austro-Belge a apporté à cette société les concessions et permis de la Drôme et de Cespedosio, avec les travaux exécutés jusqu'au 31 août 1893.

Notre société a reçu, en échange de ces apports, 800 actions de 500 francs entièrement libérées et a souscrit, en outre, 155 actions libérées de 10 %. Ces actions figureront à notre prochain bilan au compte des actions étrangères.

La nouvelle société, qui constitue un mode plus régulier d'administration et d'exploitation, est en quelque sorte une filiale de l'Austro-Belge, avec laquelle elle a passé un contrat de vente de tous les produits de ses concessions à des prix déterminés par la durée de ladite société.

Dividende. — Notre situation financière permettant le paiement immédiat du dividende, nous avons cru devoir anticiper sur la date statutaire en faisant annoncer que les coupons n° 59 et 60 pouvaient être encaissés à partir du 2 de ce mois ; nous venons vous demander de ratifier cette décision.

D'après l'ordre de sortie, les mandats de MM. [Donat] Hovine et Wilmotte, respectivement administrateur et commissaire, sont terminés ; vous aurez, Messieurs, à pourvoir à ces vacances.

Nous avons le vif regret de devoir vous faire part de la démission de ses fonctions de directeur de votre administrateur-gérant : des motifs de santé ont décidé M. Brixhe à prendre cette détermination. ,

Il nous reste en qualité d'administrateur, fonctions auxquelles l'assemblée générale du 19 décembre 1876 l'avait appelé en témoignage des services déjà rendus à cette époque. M. Brixhe avait la direction de la société depuis le 1^{er} janvier 1851 ; vous savez, Messieurs, à quel degré de prospérité il a placé nos établissements, et vous vous joindrez à nous pour lui exprimer les sincères regrets que nous cause sa retraite de directeur après 43 ans d'un travail aussi persévérant qu'intelligent et dévoué.

Corphalie, le 28 novembre 1893.

Au nom du conseil d'administration

Le Président

C. DELLOYE-MATHIEU.

Rapport du comité de surveillance

Conformément à l'article 17 des statuts, nous avons l'honneur de vous soumettre notre rapport sur l'exercice 1892-93.

Comme les années précédentes, nous avons procédé, conjointement avec un membre du conseil d'administration, à la vérification des inventaires dressés au 30 juin dernier, à l'usine de Corphalie. Nous avons également contrôlé les valeurs en portefeuille et les espèces en caisse.

Le tout ayant été trouvé exact et conforme aux écritures sociales, nous avons approuvé à l'unanimité le bilan et le compte de profits et pertes tels qu'ils nous ont été présentés par le conseil d'administration.

Nous nous joignons, Messieurs, au conseil d'administration pour exprimer à M. Brixhe tous les sincères regrets que nous éprouvons de le voir renoncer à ses fonctions de directeur-gérant de notre société. C'est grâce à l'intelligence remarquable, au travail et au dévouement dont M. Brixhe n'a cessé de donner des preuves que la Société Austro-Belge est arrivée au degré de prospérité où elle se trouve aujourd'hui. Nous nous plaignons à lui en témoigner ici toute notre reconnaissance et à exprimer l'espoir qu'en qualité d'administrateur, M. Brixhe continuera, pendant de nombreuses années encore, à faire profiter la société de ses bons avis et de son expérience.

Au nom du comité de surveillance :
Le rapporteur
CH. WILMOTTE

1895 (17 avril) : CONSTITUTION DE LA SOCIÉTÉ DE NEBIDA (SARDAIGNE)
www.entreprises-coloniales.fr/afrique-du-nord/Societe_de_Nebida.pdf

1899 (22 février) : CONSTITUTION DE LA COMPAGNIE MINIÈRE TUNISIENNE
www.entreprises-coloniales.fr/afrique-du-nord/Cie_miniere_tunisienne.pdf

Société métallurgique austro-belge
Siège social : Corphalie-lez-Huy)
(*Recueil financier belge*, 1906, p. 857-858)

Civilité, domicile	Mandat	Autres mandats
Georges Dodemont, Huy	Président	Adm.-dir. : Tôleries Delloye-Matthieu ; adm. : Émailleries de Varsovie, Cockerill ; comm. cptes Fr.-Belge Matériel de chemin de fer, Mutualité industrielle, Chantiers Nicolaïeff, Métallurgique Sambre-et-Moselle, Nebida
Ch. Blas, Louvain	Vice-président	Adm. : Verrerie de l'Étoile, Cie gén. conduites d'eau et Eaux d'Arnhem ; comm. Nebida
Ch. Wilmotte, Huy	Administrateur	Pdt Nebida, Émailleries de Varsovie ; adm. Métallurgique Sambre-et-Moselle, Tôleries Delloye-Matthieu
Georges Dupret, Bruxelles	Administrateur	Vice-président Soc. de dépôts et crédits ; comm. Nebida
Georges Deprez, Val-Saint- Lambert	Administrateur	Dir. Cristallerie Val-Saint-Lambert ; adm. Glaces du Midi de la Russie, Cie de Floreffe, comm. Ougrée-Marilhaye,
Ch. Vanderlinden, Anvers	Administrateur	Comm. Nebida
Ch. Thoumsin, La Louvière	Administrateur	Adm.-gérant Forges et laminoirs de Baume, administrateur Briqueterie et produits céramiques de Kharkoff, Énergie, Hauts fourneaux et fonderies de la Louvière, Hauts fourneaux et aciéries de Malaga ; comm. Chantiers navals Nicolaïeff.
L. Snyers, Huy	Commissaire	—
Fd Poswick, Tihange	Commissaire	

J. Rolin, Bruxelles	Commissaire	Adm.-dir. La Floridienne, B. et Cie, adm. Phosphates d'Ain-Kerma, Ch. de fer Haut et Bas-Flénu, Cie des services d'eau, Éclairage de Saint-Petersbourg, La Royale belge (ass.), commissaire Caisse hypothécaire d'Égypte
René Degand, Bruxelles	Commissaire	—
Ch. Delloye, Huy	Commissaire	—
François Wesmael	Directeur- gérant	Adm. Cie minière tunisienne et Nebida

Bilan : 30 juin. Assemblée : 4^e mardi d'octobre. Service financier : Crédit général de Belgique, à Bruxelles ; Nagelmackers et fils, à Liège ; MM. Delloye, Dodemont et Cie, à Huy.

Cette société a été constituée, le 4 juillet 1846, sous le nom de Société de Corphalie.

Capital. — 2.550.000 fr. en 6.375 actions de 400 fr., divisées en 1896 en 25.500 actions de 100 fr.

Elle a pour objet l'exploitation de mines de zinc, plomb, argent, fer et autres métaux, de pyrites, alun, charbon, la fabrication du zinc et du plomb ; celle accessoire d'autres métaux.

L'Austro-Belge n'extrait (à Bergame et à Almeria) que 1/8^e des minerais qu'elle traite, et subit donc fortement les influences du marché des minerais.

1898. — Les marchés de minerais de zinc se font à prix véritable, suivant les cours du métal.

L'Austro-Belge n'a pas de prix de faveur auprès de la Nebida.

1900, 01. — Le bas prix du zinc et le haut prix du charbon réduisent le bénéfice.

1903. — Le prix du zinc a augmenté de fr. 7,49 (50,35 contre 42,86). La société pratique, en Sardaigne des recherches qui paraissent devoir être fructueuses.

1904. — Le prix du zinc a augmenté de fr. 25 ; mais la qualité des minerais ne fait que s'amoinrir. Il a été vendu 71 actions Nebida et de la rente, pour acquisition, au prix de 120.000 fr., de la mine d'Alghero en Sardaigne. Portefeuille : 1.100 actions Nebida, 1.600 Minière Tunisienne.

1905. — Portefeuille, sans changement. Le zinc a augmenté de fr. 59 à la tonne. Le portefeuille et les stocks sont évalués très modérément. L'actif net augmente de 326.000 fr.

	Prod. zinc brut. (t.)	Bénéfices	Frais divers	Amortis- sements	Tantièmes	Dividendes
1894-95	9.815	534.035,13	20.655,22	90.599,91	40.000 00	381.780
1895-96	9.181	508.904,71	19.050,88	131.703,83	40.000 00	318150
1896-97	10.022	596.477,93	21.677,09	216.050,84	40.000 00	318.750
1897-98	10.452	575.008,69	18.749,21	133.759,48	40.000 00	382.500
1898-99	10.300	1.109.605,36	36.014,20	265.510,36	43.080,80	765.000
1899-00	9.527	687.878,19	11.601,13	125.772,01	40.505,05	510.000
1900-01	9.832	221.725,36	11.045,94	59.127,70	24.051,72	127.500
1901-02	9.894	359.390,70	10.414,22	114.493,32	30.482,76	204.000
1902-03	10.339	592.212,43	10.663,40	164.049,03	35.000 00	38 500

1903-04	10.150	468.098,90	24.756,22	153.342,68	5.000 00	255-000
1904-05	10.325	741.640,79	13.856,13	182.784,66	5.000 00	510-000

	Actif net, coupon payé	Immobilisé	Capital
1899	1.817.228,96	732.771,04	2.500.000
1900	1.820.095,12	729.904,88	2.500.000
1901	1.804.517,14	745.482,86	2.500.000
1902	1.8304.517,14	745.482,86	2.500.000
1903	1.684.517,14	865.482,86	2.500.000
1904	1.684.517,14	865.482,86	2.500.000
1905	2.110.980,91	439.019,09	2.500.000

En 1895, la Société Austro-Belge a souscrit 750.000 francs dans le capital de 3 millions de la Société de Nebida. (Voir cette rubrique.)

En février 1899, elle a souscrit 1.600 actions de 250 francs, sur 10.000 de la Société minière Tunisienne. (Voir cette rubrique.)

Elle jouit pendant 10 ans d'une allocation de 10 p. c. du bénéfice de ces deux sociétés après paiement de 5 p. c. aux actions.

Ex.	Divid.	Cours au 31 déc. p. 100 fr.
1888	50	192
1889	60	377
1890	100	347
1891	110	368
1892	120	364
1893	100	309
1894	190	322
1895	60	300
1896	50	304
1897 (1)	12,50	291
1898	15	442
1899	30	455
1900	20	275
1901	5	239
1902	8	290

1903	15	335
1904	10	337
1905	20	—

(1) Titres de 100 francs depuis 1897.

BILAN AU 30 JUIN 1905 (fr.)

ACTIF	
Immobilisé : 2.736.388 30	
Réserves : 2.297.369 21	439.019 09
Marchandises	2.238.895 02
Portefeuille titres	618.418 00
Caisse et fonds publics	130.875 58
	<u>3.425.209 59</u>
PASSIF	
Capital	2.550.00 00
Créditeurs : 1.191.219 65	
Débiteurs : 861.011 06	330.208 59
Bénéfice	545. 000 00
	<u>3.425.209 59</u>

PROFITS ET PERTES

DÉBIT	
Secours	13.856 13
Amortissements	182.784 66
Tantièmes	35.000 00
Dividende	510.000 00
	<u>741.640 79</u>
CRÉDIT	
Bénéfices des usines	642.330 79
Divid. et part Nebida	89.092 91
Intérêts divers	10.217 09
	<u>741.640 79</u>

SOCIÉTÉ MÉTALLURGIQUE AUSTRO-BELGE
(Cote de la Bourse et de la banque, 14 novembre 1907)

L'assemblée générale des actionnaires de la Société métallurgique austro-belge s'est tenue le 22 octobre dernier. Les comptes de l'exercice 1906-1907 qui lui ont été soumis se soldent par un bénéfice de 969.638 63, légèrement inférieur à celui de 1905-1906, qui avait atteint 1.196 004 15. Le dividende a cependant été maintenu à 25 fr. par action et la répartition des bénéfices adoptée par l'assemblée a été établie comme suit :

	1905-1906	1906-1907
Entretien des mines belges	985 31	641 79
Caisses de secours et retraite	49.307 64	26 502 58
Perte sur la mine d'Alghero	—	33.279 65
Dépréciation sur immobilisations	73.211 20	67.389 83
Dépréciation éventuelle des stocks de minerais	50 000 00	50 000 00
Prévision pour travaux en cours d'exécution	350.000 00	169.324 78
Dividende	637.500 00	637 500 00
Tantièmes	35.000 00	35.000 00
	<u>1.196.004 15</u>	<u>969 638 63</u>

Au point de vue industriel, le rapport signale que les usines sont actuellement outillées pour dépasser notablement les chiffres de production de l'exercice écoulé et que cette augmentation pourra atténuer, dans une certaine mesure, les effets de la baisse des cours du métal et de la nouvelle hausse des charbons.

La station centrale électrique est presque terminée et sera prochainement en pleine activité. Comme corollaire de cette installation, 6 nouveaux fours de réduction ont été érigés et viennent d'être mis à feu. Ce développement des moyens de production entraîne un agrandissement des ateliers secondaires.

La direction étudie en même temps l'établissement d'appareils automatiques de chargement et de déchargement, à appliquer aux transports par eau et par fer, des matières premières nécessaires aux usines, ainsi que des produits. L'usage de ces appareils perfectionnés suppléera avantageusement au manque de main-d'œuvre, devenue très rare et très onéreuse. C'est en vue de la réalisation de ces divers projets que le conseil propose d'appliquer au fonds créé dans ce but d'excédent du bénéfice s'élevant à 169.324 78.

Au bilan, les diverses matières en magasins ont été, comme d'habitude, inventoriées à leur juste valeur. Les stocks de minerai ont, dit le rapport, été évalués avec modération en tenant compte de la baisse des cours du métal. La société a, d'ailleurs, pour parer à toute éventualité, une réserve de 350.000 fr. sur ce poste. Quant aux immeubles, concessions et matériel, si l'on tient compte des fonds d'amortissement et de réserve, ils se trouvent ramenés à la somme extrêmement minime de 699.019 09.

Enfin, le portefeuille, composé d'actions de la Société de Nébida, de la Compagnie minière tunisienne et de divers fonds publics figurant au bilan pour 541.088 fr., avait, au cours de la Bourse du 30 juin, une valeur de 1.119.730 fr., soit en plus 578.642 fr.

1908 : ABSORPTION DE LA COMPAGNIE MINIÈRE TUNISIENNE
PAR LA SOCIÉTÉ DE NEBIDA

Au début du XX^e siècle, la Société Austro-Belge est le premier producteur belge de zinc à s'intéresser au lavage des résidus au cendres de fours à zinc pour récupérer le plomb et l'argent qu'ils contiennent.

.....
Entre 1908 et 1914, la Société métallurgique Austro-Belge installe une nouvelle série de fours à gaz brevetés par l'ingénieur Alexandre Folliet, qui a perfectionné le système de four à gaz de type Siemens : leur capacité est cinq fois supérieure à celle des fours utilisés jusque-là et ils sont dotés d'un système original de circulation d'air et de gaz. Ils s'avèreront beaucoup plus performants, permettront d'importantes économies de charbon et une meilleure récupération du métal contenu dans le minerai : le rendement atteint 42 % pour un minerai d'une teneur en zinc de 47-48 % (René Brion et Jean-Louis Moreau, *De la mine à Mars, la genèse d'Umicore*).

Beer et Sondheimer, Francfort, administrateur
www.entreprises-coloniales.fr/empire/Beer_Sondheimer_&_Co.pdf

En 1913, la firme Beer et Sondheimer et la Metallgesellschaft, qui ont une participation dans la Société Austro-Belge, obtiennent deux fauteuils à son conseil (René Brion et Jean-Louis Moreau, *Op. cit.*)

Société métallurgique de Corphalie
(*L'Écho des mines et de la métallurgie*, 10 mai 1923)

Le rapport du conseil à l'assemblée du 24 avril contient les indications suivantes sur le prix du zinc en Belgique en 1922 :

« Au premier janvier, l'usine comportait 6 fours en activité. Quoique les conditions du marché pendant les 7 premiers mois soient restées peu favorables, nous avons quand même maintenu notre régime de marche, ce qui nous a permis d'occuper continuellement notre personnel. En septembre, l'amélioration des prix de vente nous décida à mettre le septième four à feu, tandis que le 20 décembre, le huitième four venait renforcer notre production.

« La production de zinc brut s'est élevée à 13.738 tonnes et celles des matières plombo-argentifères à 3.870 tonnes.

« Le cours du zinc qui, en janvier, était de 1.400 fr., descendait en février à 1.251 francs. À partir de cette date, il se relevait insensiblement, mais d'une façon continue, pour atteindre 1.631 francs en juillet. L'amélioration devenait alors plus sensible, et novembre enregistrait le prix de 2.600 francs.

Le redressement des cours durant le dernier trimestre permettait de fixer à 1.724 fr. le cours moyen de l'année.

Société métallurgique de Corphalie
(*L'Écho des mines et de la métallurgie*, 20 janvier 1924)

Cette société belge a absorbé dans des conditions très avantageuses, la Société des Établissements de Laminne, dont les usines sont contiguës à ses exploitations.

La Société de Laminne étant autorisée à produire annuellement 12.000 tonnes, celle de Corphalie sera majorée d'autant, ce qui lui fera occuper une des premières places dans l'industrie du zinc en Belgique.

D'autre part, il nous revient qu'on vient de découvrir, à la mine de Corphalie, un gisement de minerai de zinc et de plomb de très bonne qualité, dont l'importance n'est pas encore déterminée.

(L'Écho des mines et de la métallurgie, 10 mai 1926)

Interrogé à l'assemblée générale de Corphalie, M. Léon Plumier, directeur-gérant, a fourni les explications suivantes sur le marché du zinc et de ses minerais :

« Quant au marché du zinc, il subit évidemment l'ambiance du marché des métaux. Après avoir valu £ 40 en novembre, le zinc cote £ 32.10. Ceci tient à l'état des affaires en général, au manque de confiance et au fait que la crise s'est fait durement sentir en Allemagne. Le zinc allemand et polonais arrive sur le marché. Or, il faut savoir, toutes choses étant normales, que l'Allemagne non seulement devrait absorber sa production de zinc, mais encore une partie de la production belge.

M. Plumier, continuant son exposé, dit que l'Amérique est déprimée sous l'influence du marché de Londres. Les Américains, qui ont une production zincifère élevée ont l'intention de la réduire de 10 p. c, ce qui aurait pour conséquence d'améliorer le marché américain et les affaires en Europe.

Au point de vue de la production de zinc, la Belgique a tendance à se rapprocher du quantum de 1914. Les statistiques établissent qu'avant guerre, la Belgique produisait 194.000 tonnes. Elle produit maintenant 170.000 tonnes. Par contre, l'Amérique produit 525.000 tonnes alors qu'avant guerre, elle ne produisait que 315.000 tonnes. Les Américains, d'ailleurs, semblent devenir les principaux détenteurs de minerais.

Ils contrôlent les grands centres miniers européens. Ils finiront peut-être par régler le marché de zinc. Nous assistons à un véritable déplacement des centres d'approvisionnement de minerais ».

La fusion Corphalie-Overpelt-Lommel
(L'Écho des mines et de la métallurgie, 1^{er} mai 1928)

La fusion de la compagnie des métaux Overpelt Lommel et Sté métallurgique de Corphalie vient d'être votée par les assemblées extraordinaires du 28 avril. La raison sociale de la nouvelle société ainsi constituée est « Compagnie des métaux d'Overpelt-Lommel et de Corphalie.

Le capital est de 60.000.000 de fr. Le siège social est à Overpelt.

Nouveau procédé de grillage du zinc
(L'Écho des mines et de la métallurgie, 1^{er} février 1929)

Nous avons mentionné un nouveau procédé de supergrillage des blendes, découvert et expérimenté en Belgique par le groupe Corphalie-Overpelt Lommel. Voici, d'après le *Mining Journal*, quelques renseignements complémentaires sur ce nouveau procédé d'extraction du soufre de la blende, qui constitue un progrès sensible sur la méthode Kigg. Ce dernier procédé enlève le soufre partiellement (8 à 10 %) au moyen d'un four

mécanique au sortir duquel le minerai, est traité au Dwight-Lloyd. Dans le nouveau procédé, on distingue deux opérations, mais entre les deux prend place une préparation spéciale qui consiste à granuler la blende, de telle sorte que la seconde phase s'effectue plus vite et plus économiquement. La totalité du soufre est éliminée sous forme d'un gaz riche. Autre avantage très important, le produit super-grillé, contenant 0,05 % de S ou moins, est granulé et poreux ; il permet : 1° une extraction exceptionnellement élevée au four à zinc ; 2° une augmentation de 20 à 25 % des quantités chargées dans le four sans frais supplémentaires. Il convient de noter que ce procédé ne vise que le grillage sans s'appliquer à l'extraction du zinc du minerai.

Compagnie des métaux d'Overpelt-Lommel
(*L'Écho des mines et de la métallurgie*, 20 novembre 1937)

On lit dans le rapport annuel :

« Notre production de zinc lingots pendant l'exercice écoulé a atteint 52.000 tonnes. Nous avons, au cours de cet exercice, remis en route deux fours de notre usine de Corphalie.

Notre installation de production de zinc pur a fonctionné sans autres interruptions que celles nécessaires à son entretien périodique.

Nous avons continué à produire du cadmium métallique.

Nous avons également mis en route une installation de laminage en bandes dont le rendement répond entièrement à notre attente.

Nous avons définitivement mis au point la fabrication des alliages de zinc pur et les résultats obtenus nous permettent d'envisager des applications intéressantes en divers domaines. »
